

# ÉTHIQUE ET COMPLIANCE

## Relations entreprises acteurs de santé

### LE DISPOSITIF ENCADREMENT DES AVANTAGES DEMEURE IMPACTÉ PAR LES DYSFONCTIONNEMENTS DE LA PLATEFORME ETHIQUE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ (EPS) ET L'INFLATION

Pour l'application du Dispositif Encadrement des Avantages (DEA) la priorité est désormais de maintenir les interactions avec la DGOS. En effet, cette direction de l'administration centrale est clé pour les 3 grands sujets persistants pour une application optimale de ce dispositif :

- **les difficultés structurelles de fonctionnement rencontrées avec la plateforme EPS** : cette problématique fait l'objet d'un travail conjoint avec les autres organisations professionnelles confrontées aux mêmes remarques de la part de leurs membres (Leem, Sidiv, Comident notamment) associant retours d'expérience et propositions d'optimisation. Au premier rang des préoccupations se trouvent les attentes en termes de clarification quant à la **mise en œuvre de la fonctionnalité « conventions simplifiées » sur cette plateforme**. Dans ce cadre, le travail de finalisation des conventions simplifiées en cours avec les Ordres professionnels relevant de cette plateforme pourrait aboutir à la signature de ces conventions et permettre enfin aux entreprises de bénéficier de cette faculté qu'elles attendent depuis la mise en œuvre du nouveau dispositif encadrement des avantages.
- **l'impact de l'inflation sur les tarifs des différents postes d'hospitalité constituant un avantage au sens du dispositif** : en effet, la publication de l'arrêté relatif à la révision des seuils réglementaires déterminant

les modalités de formalités applicables aux dossiers demeure toujours en attente, et ce malgré les alertes des Ordres relatives au transfert des dossiers de déclarations vers des demandes d'autorisation, augmentant ainsi leur charge de travail ainsi que celle des entreprises.

- **les problèmes résiduels d'interprétation** pour lesquels des précisions voire une mise à jour de la note d'information et /ou de la FAQ DGOS/ DGCCRF restent attendues.

Dans le cadre du COPIL Cnom/Snitem/Leem/Sidiv qui poursuit ses travaux, le CNOM a indiqué qu'un changement interviendrait durant l'été à la suite des élections ordinaires à la tête de la commission médecins/industrie, l'actuel président de cette commission, étant appelé à d'autres fonctions au sein de l'Ordre.

Les échanges avec les instances ordinaires se poursuivent tant sur les sujets précédemment évoqués que dans le cadre d'un partage d'expérience pour une application du dispositif la plus adéquate et efficace possible.

### DE NOUVELLES INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS DE SANTÉ

Afin de renforcer l'accompagnement des adhérents dans le domaine du respect des dispositifs Encadrement des Avantages et Transparence-Santé, outre la poursuite des programmes de webinaires, le spectre des interactions et partages d'expériences avec les acteurs de santé a été élargi : ainsi la **Fédération des Spécialités Médicales** qui regroupe les CNP a-t-elle participé à la quatrième édition du Séminaire Ethique et Compliance, les 24 et 25 mars derniers.

Près de 180 participants ont participé aux deux journées entièrement consacrées aux enjeux de conformité dans le secteur des dispositifs médicaux, y compris ceux liés aux données. Ce rendez-vous a confirmé l'importance de créer des espaces de dialogue pour partager les bonnes pratiques et d'identifier les points de vigilance.

Les actions spécifiques destinées aux entreprises adhérentes sont à retrouver chapitre 10.

